



Probleme de sav changement de produit

Par **drugman**, le **07/08/2008** à **01:13**

Bonjour,

J'ai il y a 2 jours confiés ma carte graphique de pc de bureau au magasin d'informatique ou je l'ai acheté car celle ci était en panne. Je suis aujourd'hui même revenu comme on me l'avait demandé. La personne du SAV à bien constater la panne et a donc procédé à un échange. Il ma rapporter une carte graphique d'une autre marque en me disant qu'il n'avait plus ceux de la même marque. J'ai accepté car pour moi sa ne changeai rien mais quand celui-ci me la apporter elle n'était pas emballer dans le film plastique cèle. Je lui ai demandé pourquoi et il ma dit qu'il l'avait simplement montre a un client et que c'était la dernière qu'il avait. Je lui ai demandé si elle était bien neuve et il ma répondu que oui. Comme j'étais trop presser je suis parti avec mais en rentrant cher moi avant de l'installer j'ai bien vérifié et je me suis aperçu que certaine partie en cuivre était oxyde (ceux ou on met les doigt pour l'installer) et que l'un des 2 ports ou l'on branche l'écran était très rayé. Je suis donc sur qu'il n'est pas neuf. De plus même si je n'ai pas de preuve et que ce sont peut être des ragots un amis connaissais un ancien stagiaire qui lui a dit qu'ils leur arrivaient de refourguer du matériel d'occasion pour du neuf. Je voudrai donc savoir ce que je dois faire. Puis je leur demander de me la reprendre et de m'en commander une neuf et dans le cas ou ils ne peuvent en avoir puis-je demande un remboursement ou un avoir ? (Si oui cette avoir doit il prendre en compte la valeur actuel du matériel qui coute 150 euro ou bien du prix ou je l'ai acheté a l'époque c'est à dire 250 euro).
Merci d'avance pour vos réponses.